

Approbation de la prise en compte d'un
module « bonus » dans le calcul de la
moyenne en BUT 1 pour l'IUT de Tarbes

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 08 février 2022

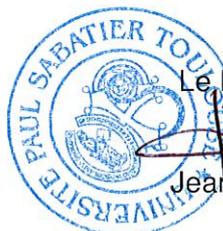
Délibération 2022/02/CFVU – 23

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la prise en compte d'un module « bonus » dans le calcul de la moyenne en BUT 1 pour l'IUT de Tarbes.

Toulouse, le 08 février 2022



Le Président

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Complément des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences
BUT 1^{ères} années
2021 - 2022

Prise en compte du module « BONUS » dans le calcul de la moyenne en BUT.

Pendant chaque semestre constituant le parcours du BUT, l'étudiant peut, s'il le souhaite, suivre des enseignements facultatifs appelés « BONUS » :

- Sport
- Engagement étudiant
- Langue vivante

Si l'étudiant a suivi plusieurs enseignements facultatifs, la meilleure note sera retenue pour calculer le bonus.

Pondération :

Si la note obtenue au module BONUS est >10 alors les points bonus sont ajoutés à la moyenne des UE semestrielles.

Règle de calcul Apogée :

En nommant :

n1 : note de l'UE1

n2 : note du module BONUS

La moyenne de l'UE est calculée par la formule :

$$n1 + (\max(n2, 10) - 10) / 30$$

Exemple :

Moyenne de l'UE sans le sport : 9,75

Note du module BONUS : 16

Moyenne de l'UE avec le sport : $9,75 + (6/30) = 9.95$